



## Problem d indemnisation des victimes

Par **papouille19**, le **07/12/2012 à 14:09**

Bonjour, je vous explique mon problème. Voilà, en 2006, mon père a tiré dessus volontairement ou non. Le tribunal a statué pour un accident de chasse et m'a accordé 21 000 € de dommages et intérêts. Le procès vient de se finir, mon avocat a attendu 2 mois pour envoyer la demande au civil (fonds de garantie). Il a répondu négativement. En me disant que c'est à l'assurance de chasse de payer, mais le souci est que l'assurance ne veut rien savoir. Il dit que les faits sont trop vieux, alors que le tribunal a statué cette année. Que faut-il que je fasse ?

Par **chris\_ldv**, le **10/12/2012 à 21:26**

Bonjour, Le jugement est rendu contre votre père et c'est votre seul interlocuteur : c'est à lui de payer, en application de la décision du tribunal. Cordialement,